

CONSEIL MUNICIPAL 24 septembre 2026 - Questions orales

Liste « Wimereux 2026 - 2032 » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux)

Question N°1 : A l'issue de la réunion publique du 14 courant, vous avez déclaré que le budget de déconstruction et reconstruction du Pont Napoléon serait de 3,124M€, ce qui correspond au montant annoncé sur le site officiel des marchés publics. Le cabinet de maîtrise d'œuvre retenu pour ces travaux, Spielmann & Chirino architectures, annonce quant à lui sur son site internet officiel un montant de travaux de 1,8M€ hors taxes, soit 2,160M€ ttc. Cela donne un différentiel de près de 1M€ avec le montant du marché qui a été alloué à la Sté. Spie Batignolles.

Pouvez-vous préciser les raisons de cette différence, en détaillant s'il vous plaît l'objet des dépenses additionnelles.

Réponse de M. le Maire : Après recherches, il s'avère que la page dont vous faites mention n'existe pas. Dans le rapport de l'administration municipale concernant le BP 2026 qui a été présenté au conseil municipal du 29 avril 2026, il est écrit, page 23, que l'enveloppe pour la déconstruction et la reconstruction du pont Napoléon est de 3.181.000 €uros. Sur ce sujet, comme tous les autres, nous sommes constants et travaillons dans la transparence, malgré l'entêtement de certains à vouloir prouver, en vain, le contraire.

Question N°2 : Lors du Conseil du 3 Décembre 2025, la délibération N°20251203-1 avait acté 3 dépenses spécifiques pour le mobilier de la Salle Théophile Dobelle : 12.000€ pour un projecteur, 50.000€ pour, je cite, le « mobilier de la nouvelle salle de réunion » et 37.000€ pour, je cite, la « table d'honneur design de la nouvelle salle de réunion », soit un total de 99.000€.

Ces achats ont-ils été faits et si oui, pouvez-vous nous détailler ici les éléments correspondants à ces différentes dépenses ou, à défaut, nous montrer les visuels des matériels commandés ?

Réponse de M. le Maire : je vous confirme que ces achats ont été effectués : le mobilier est celui que nous utilisons ce soir et la table est bien celle à laquelle nous sommes assis. Concernant le projecteur, il sera prochainement installé.

Question N°3 : En matière de mobilier urbain, 13 ensembles « banc + bac à fleurs » ont été acquis par la Ville et installés cet été sur notre espace public, pour un coût total de 240.000€, soit près de 18.460€ pour chaque module. La qualité a certes un prix, mais plus de 18.000€, c'est le prix d'une voiture neuve.

Qu'est-ce qui justifie un tel prix unitaire ?

Réponse de M. le Maire :

L'explication est simple : il s'agit d'une création unique, d'une fabrication sur mesure. Le prix s'explique également par l'utilisation de matériaux qui doivent résister à l'air marin. En faisant ce choix, nous privilégions également le travail des artisans.

Question N°4 : Le budget de l'année en cours prévoit un nouveau prêt de l'ordre de 1,5M pour financer les travaux du pont Napoléon. Si on additionne le coût du Carillon des Quais, celui de ces nouveaux bancs précités et celui du mobilier de la Salle du Conseil, on obtient une somme avoisinant les 600.000 euros, le tout pour des investissements qui n'avaient pas d'urgence.

Pourquoi alourdir l'endettement quand on peut facilement alléger les dépenses d'investissement ?

Réponse de M. le Maire : Nous nous sommes déjà expliqués à plusieurs reprises sur le sujet. L'emprunt permet d'absorber les travaux de reconstruction du Pont Napoléon, dépense obligatoire qui s'impose à nous. Vous parlez d'alourdir l'endettement, alors que malgré cet emprunt, nous restons sous les 5 ans de capacité de désendettement, situation qui est totalement maîtrisée. Une analyse d'endettement se fait selon une approche structurelle (sur le long terme) et non conjoncturelle (à court terme). Je vous donne donc rendez-vous lorsque nous parlerons de prospective, à savoir lors de l'examen de notre Plan Pluriannuel d'Investissement, du Débat d'orientation Budgétaire et du vote du Budget primitif 2027.

Question N°5 : Nous ne savons pas exactement combien elle coûte, mais la revue trimestrielle de la commune est très valorisante pour les réalisations du groupe majoritaire. Les conseillers des 2 groupes d'opposition y ont un droit d'expression ridicule : la revue compte 28 pages mais le règlement en vigueur ne nous y alloue que 414 caractères, soit 4 phrases très succinctes sur moins d'un douzième de page ; autant dire quasiment rien. Au regard des résultats électoraux du 15 mars, nous pensons que l'allocation d'une demie page à chaque groupe d'opposition serait un strict minimum en termes de respect des électeurs. Envisagez-vous de modifier les règles en ce sens ?

Réponse de M. le Maire : en ce qui concerne le coût et la qualité du magazine municipal, je vous invite à vous rapprocher de votre colistier qui a été sous le précédent mandat, sauf erreur de ma part, en charge de ce dossier en sa qualité d'adjoint à la communication. Pour le reste, la réponse a été apportée lors de l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous » (M. Sergent, M. Morbidelli, Mme Provin)

Question 1

Objet : Régulation des meublés de tourisme

Quel est le calendrier d'application à Wimereux de la loi du 19 novembre 2024 ,dite loi Echaniz- Le Meur , relative à la régulation des meublés de tourisme ?

Avez-vous récupéré l'ensemble des données permettant de fixer une date de présentation d'une délibération sur le sujet lors d'un prochain Conseil Municipal ?

Précisons que cette délibération correspondrait à l'instauration d'un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations dans la commune de Wimereux.

Réponse de M. le Maire :

Il m'apparaît important de souligner que depuis mon élection en 2020, je n'ai cessé d'œuvrer en faveur du maintien et plus encore du développement des résidences principales sur le territoire. Le bilan de mon premier mandat témoigne de cet engagement. Grâce aux négociations, nombreuses et fournies avec les partenaires privés, 4 logements sociaux seront créés dans un programme qui n'en prévoyait aucun, rue Saint Exupéry. Le bailleur social Urbavilléo construira prochainement un collectif de 12 logements rue Pompidou. A ma demande, ainsi que celle de Madame le Maire de Neufchâtel-Hardelot, le PLUI de la CAB a été modifié en juillet 2026 en appliquant l'une des dispositions issues de la loi Le Meur. Désormais, ces deux villes sont concernées par une servitude de résidence principale, qui s'applique aux nouvelles constructions à usage d'habitation. Je peux d'ores et déjà vous dire que je viens de refuser un permis de construire sur la base de cette nouvelle réglementation. Depuis mars 2026, je renouvelle cet engagement et m'attache, avec mes équipes, à la création d'un règlement de changement d'usage communal. Lorsque le numéro d'enregistrement unique des meublés de tourisme sera déployé par les services de l'Etat, la ville disposera de données fiables sur les meublés de tourisme. Au regard de ces données, le projet de règlement sera ajusté aux particularités des quartiers de notre ville. (En mai 2026, les services de l'Etat devaient déployer un service national unique d'enregistrement des meublés de tourisme. Cette échéance est repoussée au dernier trimestre 2026.)

Question 2

Objet : Réservation de la construction de logements neufs aux seules résidences principales sans possibilité de transformation en résidence secondaire

La mesure s'applique-t-elle automatiquement à Wimereux ou bien une délibération du Conseil Municipal est-elle nécessaire ? Dans ce dernier cas, quand est-elle prévue ?

La réalisation de trois programmes immobiliers va débiter prochainement (près de la Résidence des Dunes, rue Jeanne d'Arc et enfin Villa Rose rue Carnot). Ces projets ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation car la date de cette dernière est postérieure à celle de leur permis de construire.

Néanmoins la Municipalité a-t-elle engagé des discussions avec les promoteurs afin que ceux-ci s'engagent à appliquer la mesure de « réservation » ? Si oui, quel est l'état des discussions ?

Réponse de M. le Maire :

En matière de PLUI, la compétence revient à la CAB. C'est donc une délibération du conseil communautaire qui est nécessaire. Comme indiqué précédemment, la servitude de résidence principale s'applique sur l'ensemble du territoire communal depuis juillet 2026. En ce qui concerne les projets dont vous faites mention, en effet, ceux-ci ont été délivrés bien avant 2026 et ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation. En revanche, le promoteur en question est également propriétaire d'autres terrains pour lesquels les futures constructions devront être à usage de résidence principale. Enfin, dès lors que l'ensemble des contentieux seront clôturés, je n'exclue pas la possibilité d'entrer en contact avec ce promoteur.

Question N°3 : Nous souhaiterions qu'un calendrier annuel prévisionnel des différentes commissions municipales soit établi et communiqué afin de programmer, dans la mesure du possible les réunions sur l'ensemble de l'année et pas seulement les semaines précédant les conseils municipaux.

Réponse de M. le Maire :

Pour 2026, le calendrier prévisionnel des réunions de conseil municipal a été adressé aux élus le 25 mars dernier. Les commissions liées aux réunions de conseil se tiennent une semaine à l'avance. il y a donc bien une programmation annuelle. A tout le moins, j'ai demandé aux services de respecter un délai de prévenance raisonnable.

Question N°4 : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, depuis le début de votre mandat, certaines commissions municipales, notamment celles du sport, de l'événementiel, de l'enseignement ou encore à la communication, ne se sont pas encore réunies ?

Réponse de M. le Maire :

Depuis notre élection, il y a 6 mois, que depuis 6 mois, les commissions des finances et celle des travaux / urbanisme se sont réunies au rythme des conseils municipaux (ce soir nous en sommes déjà au 5^{ème}). Pour les autres Commissions, elles se réuniront dans les mois qui viennent.

Question N°5 : lors du dernier conseil municipal, au début de l'été, après ce qui devait être la 1ère vague de chaleur, en pleine 2ème vague, je vous interpellais sur l'impréparation de la commune, notamment au regard des températures observées dans les classes (plus de 30°) de nos petits bambins avec absence de rideaux, de ventilateurs ou d'ombres naturelles. Il était alors répondu, comme souvent, que tout avait et était géré ! Depuis, la municipalité a opéré un virage à 180° en communiquant notamment par une lettre à chaque parent d'élève sur les actes entrepris : rideaux, ventilateurs, climatisation, ... C'est une très bonne nouvelle. Nous nous en félicitons et nous en sommes reconnaissant. Permettez-moi, au nom de notre groupe d'avoir l'humilité de penser que notre action, nos mises en gardes n'y sont peut-être pas étrangères. Il semble d'ailleurs que vous ayez décidé d'aller plus loin en reprenant des éléments de notre programme comme la végétalisation des cours d'école et la « coulée verte » pour relier les quartiers de Wimereux ! Nous ne pouvons là encore qu'applaudir des deux mains. Néanmoins, si ces projets traduisent une prise de conscience de l'importance de préparer la commune au changement climatique, une formalisation de celle-ci doit être inscrite dans la réflexion municipale, notamment à la lumière de ce qui s'est fait au cours des années passées : minéralisation (les nouvelles pousses végétales ne peuvent se substituer à la coupe rase d'arbres de plusieurs dizaines d'années), absence de programmation de l'adaptation des bâtiments publics, absence de réflexion et de programmation pour la production d'énergie renouvelable, absence de réflexion et de programmation sur la gestion de l'eau et les déchets notamment face au sur-tourisme (encouragé pourtant par la municipalité). Aussi je réitère mes propositions faites lors des questions orales du conseil municipal de juin, auxquelles il n'y a eu aucune réponse : • La création d'une commission « changement climatique » qui aura un rôle de contrôle, de réflexion et de planification. A titre d'exemple, dans le cadre de la gestion de l'eau, étudier les modalités d'incitation des résidents à la récupération et l'utilisation des eaux grises. • L'accompagnement des propriétaires à investir, quand c'est possible, des petits bouts de trottoir pour végétaliser la ville, comme première mesure, sans doute symbolique, mais qui acte un chemin. Comme je vous l'avais dit, Monsieur Le Maire, notre groupe répondra toujours présent à toute sollicitation de votre part pour préserver et améliorer tout ce qui engage l'intérêt collectif des habitants.

Réponse de M. le Maire :

Personne ne pouvait prévoir l'intensité des vagues de chaleur que nous avons subies cet été. Malgré cela, nous avons été réactifs et avons pris des mesures urgentes qui ont permis d'atténuer cette vague et surtout de nous préparer pour l'avenir. Dans le cadre du PPI que nous vous présenterons, soyez assuré que nous prenons en compte les conséquences du changement climatique sur des engagements de mandat. Nous pourrions ainsi également vous démontrer que contrairement à ce que vous affirmez, nous avons la paternité des propositions liées à la végétalisation des cours d'écoles et de la coulée verte.